

(1)

(N° 186.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MARS 1853.

Crédit provisoire de 5,000,000 de francs, à valoir sur le Budget des Dépenses du Département de la Guerre pour l'exercice 1853 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. THIÉFRY.

MESSIEURS,

Par la loi du 31 décembre 1852, la Législature a alloué au Département de la Guerre un crédit de 7,000,000 de francs pour assurer le service de l'armée pendant les premiers mois de 1853. L'impossibilité d'adopter le Budget de la Guerre en temps utile a motivé le vote de cette somme; le même motif a engagé M. le Ministre à solliciter un deuxième crédit de 5,000,000 de francs, afin de faire face aux dépenses qui ne peuvent éprouver aucun retard.

Avant de se prononcer sur cette demande, la section centrale a désiré connaître si les 7,000,000 avaient été répartis entre tous les articles du Budget, dans la proportion des sommes allouées pour les années précédentes; elle s'est adressée à M. le Ministre de la Guerre, qui a répondu qu'un arrêté royal du 15 février dernier avait déjà indiqué la répartition d'une partie, et qu'un second arrêté, désignant l'emploi du restant, paraîtrait sous peu de jours. M. le Ministre a remis, en outre, l'état suivant, qui renferme la destination des 7,000,000 de francs.

(1) Projet de loi, n° 178.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. MASILJUS, DUMON, JACQUES, THIÉFRY, DE LIEDEREREE ET ALLARD.

ARTICLES du BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES allouées A CHAQUE ARTICLE.
1	Traitements du Ministre	5,250 »
2	— des employés civils	36,500 »
3	Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	1,900 »
4	Matériel	12,500 »
5	Dépôt de la guerre	5,000 »
6	Traitements de l'état-major général	170,000 »
7	— — des provinces et des places	70,000 »
8	— du service de l'intendance	36,000 »
9	— du service de santé des hôpitaux	45,000 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	108,000 »
11	Service pharmaceutique	20,000 »
12	Traitements et solde de l'infanterie	2,605,000 »
13	— de la cavalerie	780,000 »
14	— de l'artillerie	670,000 »
15	— du génie	188,000 »
16	— des compagnies d'administration	22,000 »
17	Etat-major, corps enseignant et solde des élèves de l'école militaire.	52,000 »
18	Dépenses d'administration	2,000 »
19	Traitements du personnel des établissements de l'artillerie	8,500 »
20	Matériel de l'artillerie	190,000 »
21	Matériel du génie	42,000 »
22	Pain	425,000 »
23	Fourrages en nature	700,000 »
24	Casernement des hommes	120,000 »
25	Renouvellement de la bufléterie et du harnachement	10,000 »
26	Frais de route et de séjour des officiers	10,000 »
27	Transports généraux	10,000 »
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	10,000 »
29	Remonte	100,000 »
30	Traitements divers et honoraires	42,000 »
31	Frais de représentation	9,000 »
32	Pensions et secours	12,000 »
33	Dépenses imprévues	2,350 »
34	Traitements et solde de la gendarmerie	500,000 »
	TOTAL	7,000,000 »

La section centrale, après avoir approuvé la répartition ci-dessus, a invité M. le Ministre de la Guerre à suivre la même marche pour les 5,000,000. Ce haut fonctionnaire a déclaré qu'ils seraient répartis entre les divers articles du Budget, dans les mêmes proportions que les 7,000,000.

Cet engagement et l'obligation insérée dans la loi, de déterminer par des arrêtés royaux l'emploi du crédit selon les besoins réels du service, ont engagé tous les membres de la section centrale à voter la somme de 5,000,000 de francs et à vous proposer, Messieurs, l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,

THIÉFRY.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

